

serions au crédit 136 qu'après avoir obtenu la réponse aux questions qui ont été réservées hier.

Le PRÉSIDENT: M. McQuillan a posé une question et M. Clark se fera un plaisir d'y répondre sur-le-champ.

M. CLARK: Au cours de la discussion sur le crédit 132, hier, nous avons parlé de la vaporisation contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Je crois que M. McQuillan a demandé quels étaient les effets de cette vaporisation sur le poisson de la Colombie-Britannique. Le ministère a justement publié là-dessus une brochure que nous venons de recevoir. Je crois, monsieur le président, qu'il contient tous les renseignements qui pourraient intéresser M. McQuillan. Il s'agit du numéro de février du "Canadian Fish Culturist"; il contient quatre articles sur la vaporisation des forêts à l'aide d'insecticides.

Permettez-moi de répondre sommairement à M. McQuillan. A la mi-juin 1957, on a mis sur pied un programme de vaporisation aérienne en vue d'arroser 155,000 acres de forêts dans le secteur nord de l'île de Vancouver, afin d'enrayer une invasion de tordeuse à tête noire. La formule de vaporisation se composait d'une livre de DDT dissoute dans un solvant et additionnée d'une émulsion d'un gallon américain d'huile diesel. La vaporisation s'est faite au rythme d'un gallon américain par acre.

Les dommages causés au poisson et aux plantes et insectes aquatiques dont il se nourrit ont été évalués dans les cours d'eau principaux. Dans quatre de ceux-ci, les dommages étaient considérables. On a constaté que l'insecticide avait surtout détruit le fretin du saumon coho, la truite steelhead d'un an et peut-être aussi des alevins de truite ou de steelhead.

Dans les quatre cours d'eau pollués par la vaporisation, la progéniture de l'échappée de 1956, évaluée à 43,000 saumons adultes et à plusieurs milliers de jeunes truites et de steelheads, a été pratiquement anéantie.

La perte des insectes aquatiques détruits par la vaporisation a eu pour résultat la destruction du fretin de coho; la productivité de plusieurs cours d'eau ne reprendra son cours normal que dans deux ans environ.

Une série de prélèvements biologiques a été entreprise à la station de Nanaïmo du Conseil des recherches sur les pêcheries du Canada. Les analyses indiquent que la formule de concentration non-toxique qui a servi à ce programme d'insecticide devait être de 0.05 parties pour un million. Cependant, dans quatre stations d'épreuves, les analyses de l'eau de la région ont démontré que des concentrations toxiques de DDT persistaient encore trois jours après la vaporisation.

M. McQUILLIAM: Il semble, d'après votre sommaire, qu'il ne s'agit là que d'une perturbation temporaire sur les stocks de poisson et que tout reprendra une allure normale dans deux ou trois ans.

M. CLARK: Nous l'espérons.

M. McQUILLAN: Vous avez des raisons de l'espérer?

M. CLARK: Nous ne pouvons que l'espérer.